



a déposer impérativement sous enveloppe cachetée

BULLETIN D'INSCRIPTION **BROCANTE DU DIMANCHE 08 AVRIL 2018**

Merci de nous retourner impérativement avant le vendredi 06 avril 2018 à 12h30, ce bulletin d'inscription lisible et dûment complété, accompagné de votre règlement ainsi que les pièces demandées et la liste des objets à vendre à l'adresse ci-dessous :
COMITÉ DES FÊTES – 1, avenue de la Gare 60730 Uilly Saint Georges

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Adresse Mail (recommandée) :

Je suis un particulier, et je désire :

Un emplacement demètres à 3€ (le mètre linéaire)

Soit pour un total de €

Une copie de ma carte d'identité en recto/verso (lisible)

Je règle : par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.

en espèces.

Atteste sur l'honneur :

- n'être pas inscrit au registre du commerce et des sociétés
- vendre exclusivement des objets personnels et usagers (Article L 310-2 Du Code de commerce)
- ne pas avoir participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Fait à..... le

Je suis un professionnel, et je désire :

Un emplacement demètres à 10€ (le mètre linéaire)

Soit pour un total de €

Une copie de ma carte d'identité en recto/verso (lisible)

Une copie de ma carte professionnelle en recto/verso (lisible)

n° de R.C.:.....

Je règle : par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.

en espèces.

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

- Tous renseignements incomplets ou erronés impliqueront automatiquement l'annulation de la réservation de l'emplacement.
- L'installation des stands se fera entre 6h et 9h, le dimanche 09 avril.
- Si vous n'êtes pas à votre emplacement à 9h, les organisateurs se réservent le droit de disposer de celui-ci. Les emplacements se trouvent donc perdus et le montant de l'inscription reste acquis aux organisateurs.
- Aucun véhicule ne sera admis sur la zone de la Brocante après 9h.
- Le brocanteur s'engage à respecter scrupuleusement les heures d'arrivée et de départ et de ne pas déborder des limites de son emplacement attribué.
- La vente d'armes et d'animaux est interdite.
- La brocante se déroulera sur le parking de la salle multifonctions ainsi que dans la rue de Jousin et la rue du Bois Morel.
- Le brocanteur s'engage à quitter les lieux sur simple injonction des organisateurs en cas de manquement à l'une de ces dispositions, ainsi que tous comportements qui tenteraient à nuire à la sécurité des autres participants, familles et public et au bon fonctionnement général de la brocante.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation.
- La brocante s'achèvera à 18h30. Il est impératif de laisser votre emplacement propre.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la brocante indiqué ci-dessus et m'engage à le respecter.
Je certifie exacts les renseignements indiqués ci-dessus.

Date et signature